

Le 13 décembre 2019



Affaire suivie par Anne Molina  
01 60 12 07 99

À l'attention des parents d'élèves  
École élémentaire – Groupe scolaire Anne Frank

Madame, Monsieur,

Un **mouvement de grève** aura lieu le **mardi 17 décembre** 2019.  
Les deux professeurs de l'école maternelle vous ont prévenu ce jour **via le cahier de liaison**, et avisé également la commune.

**Il n'y aura donc pas classe à l'école maternelle ce mardi 17 décembre.**

Notre capacité à réaliser un service d'accueil sera par ailleurs délicat, par l'absence d'une partie du personnel périscolaire pour les mêmes raisons. **Merci de réserver ce service d'accueil aux parents qui n'ont aucune autre solution.**

Les parents d'élèves en maternelle sont donc tous invités à nous faire parvenir le coupon réponse ci-dessous en mairie ou l'envoyer par mail à [contact@lesmolières.fr](mailto:contact@lesmolières.fr), **avant 9h le lundi 16 décembre.**

Si les services périscolaires (garderie du matin, restauration scolaire, garderie du soir) **seront maintenus tant bien que mal pour un nombre d'enfants de maternelle le plus réduit possible**, il vous appartient d'annuler ces services périscolaires sur le portail famille **avant 9h le lundi 16 décembre.**

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter la mairie au 01 60 12 07 99 ou par mail : [contact@lesmolières.fr](mailto:contact@lesmolières.fr).  
Comptant sur votre solidarité et votre compréhension, nous vous prions de croire en nos sentiments dévoués.

Dominique BINET, Maire-adjointe



-----  
FORMULAIRE À REMETTRE EN MAIRIE ou par mail à [contact@lesmolières.fr](mailto:contact@lesmolières.fr)

**AVANT LE LUNDI 16 DECEMBRE 9h**  
**MERCI DE REMPLIR UN FORMULAIRE PAR ENFANT**

Madame, Monsieur, (Nom des parents ou représentant légal) :

.....

Leur enfant (Nom, Prénom, Classe) :

Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

- bénéficiera du service d'accueil mis en place par la commune le 17 décembre
- sera absent de l'école maternelle le 17 décembre

**J'ai bien noté que les services périscolaires me seront facturés s'ils ne sont pas annulés sur le portail famille avant 9h lundi 16 décembre.**

Signature du représentant légal :

